



Le 09/01/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Ville de Troyes | Temps de lecture : +/- 1 minute et 30 secondes

Le recensement à Troyes : campagne 2026

Nouvelle campagne de recensement à Troyes, à partir du 15 janvier 2026

Comme chaque année, les communes de plus de 10 000 habitants doivent réaliser une enquête par sondage auprès d'un **échantillon de 8% des foyers de la ville**. Ces derniers sont **tirés au sort** par l'**Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)**.

Ainsi, du **jeudi 15 janvier au samedi 21 février 2026**, **douze agents recenseurs de la Ville de Troyes**, munis d'une carte officielle avec leur photo, vont sonder **3331 logements**. Les personnes interrogées ont le choix pour répondre à ces questionnaires : soit remplir directement les **formulaires* papier remis par l'agent recenseur** et, une fois ces documents remplis et signés, ils sont récupérés par l'agent recenseur ou doivent être envoyés ou déposés en mairie ; soit remplir directement les **formulaires d'enquête sur Internet**, via le site www.le-recensement-et-moi.fr, grâce à un code remis par l'agent recenseur.

*une feuille concernant le logement et un bulletin individuel pour chaque personne occupant le logement

Qu'est-ce que le recensement et quelles en sont les finalités ?

Les enquêtes de recensement de la population française **reposent sur un partenariat entre l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)** et les communes. Elles permettent de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, leurs âges, professions, conditions de logements, etc

Les **résultats du recensement donnent une tendance pour les décisions publiques en matière d'équipements collectifs** (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à **mieux évaluer le parc de logements**, les **entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle**, et les associations à **mieux répondre aux besoins de la population**.

Le recensement de la population est une **opération entièrement sécurisée**. Il respecte les procédures de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'Insee est le seul et unique organisme à pouvoir exploiter les questionnaires d'enquête, ces informations ne seront en aucun cas transmises à d'autres organismes. Toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes.

Pour information, la **loi du 7 juin 1951 sur la statistique publique rend obligatoire la réponse** aux questionnaires du recensement.

Comment se déroule le recensement ?

Depuis **2004**, le recensement de la population résidant en France est **annuel** :

- les communes de moins de 10 000 habitants réalisent un recensement exhaustif tous les 5 ans, à raison d'1/5 des communes chaque année
- **les communes de 10 000 habitants ou plus, telles que Troyes, réalisent un recensement chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements**

Informations : www.le-recensement-et-moi.fr

VOS CONTACTS

Ville de Troyes

Service relations presse

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr